

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENERIAS LVX

ARRÊTÉ

relatif au prolongement de l'Avenue Eugène Lance qui remplace le chemin de Pesay et dudit chemin remplaçant l'actuel chemin des Bluets "commune de Lancy"

Du 14 juillet 1965

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le rapport de la commission des routes et travaux, en séance du 9 juin 1965;

vu le préavis favorable de la commune de Lancy en séance du 23 juin 1965;

vu le préavis favorable du service d'urbanisme,

ARRÊTÉ :

1) Il est donné le nom d'Avenue Eugène Lance à l'artère partant de la route du Grand-Lancy et aboutissant à la route de Saint-Julien.

2) Il est donné le nom de chemin de Pesay à l'actuel chemin des Bluets.

* * *

Communiqué à :

Travaux	8 ex.
Sautier	1 ex.
Intérieur	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

J. Hallard